



Vente d'un bien immobilier avant la clôture de la succession

Par **Kermel**, le **20/10/2020** à **15:39**

Bonjour, lorsqu'un bien est vendu avant la clôture de la succession (après acte de notoriété) et que l'argent correspondant à la vente de ce bien a été viré chez le notaire, les héritiers doivent-ils attendre la clôture de la succession pour recevoir le paiement où ce paiement peut-il être fait avant la clôture de la succession.

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **20/10/2020** à **17:11**

bonjour,

comme il est toujours possible que surviennent des litiges entre héritiers, le notaire a intérêt d'attendre que tous les héritiers soient d'accord sur le partage de la succession, pour répartir le prix de vente.

mais la vente pouvait intervenir après le règlement de la succession qui doit se faire dans les 6 mois.

si le notaire estime qu'il n'y aura pas de problèmes entre les héritiers, il peut verser une avance avant le règlement définitif de la succession.

salutations